



## T.V.A. À TAUX RÉDUIT

ACCESSIBLE À TOUS

Les travaux d'amélioration énergétique de l'habitat sont soumis à une **TVA réduite à 5,5%** (exemple changement de fenêtre). Les travaux d'amélioration, de transformation et d'aménagement sont soumis à une **TVA à 10%**.



## CRÉDIT D'IMPÔTS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACCESSIBLE À TOUS

Crédits d'impôts pour une valeur de 15 à 30% des travaux d'un montant maximum de 16 000 €. **Soit un crédit d'impôts jusqu'à 4 000 €.**

Disponible jusqu'à fin 2020



## AIDES POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

SOUS CONDITIONS

Subvention par l'Anah de 35% à 50% des travaux pour un montant maximum de 20 000 € pour les ménages à revenus modestes.

**Donc jusqu'à 10 000 € d'aides.**



## CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

PROPOSÉ PAR VOTRE  
FOURNISSEUR D'ÉNERGIE

Exemple : **l'isolation de vos combles à 1 €**  
Ils sont délivrées par les fournisseurs d'énergie tels que EDF ou encore TOTAL. La liste des mandataires est disponible sur internet.



## ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

ACCESSIBLE À TOUS

Prêt d'un montant maximum de 30 000 €, sans intérêt, pour financer la rénovation énergétique de votre logement sans faire d'avance de trésorerie.



## COUP DE POUCE RÉNOVATION GLOBALE

ACCESSIBLE À TOUS

**Financement d'une partie de vos travaux de rénovation** si ces derniers permettent une baisse d'au moins 55% par rapport à la consommation d'avant travaux.